

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 29 septembre 2015**

**Etaient présents** : Chemin Cédric, Czarny Hélène, Declair Chantal, Deflubé Chantal, De Freitas Paulo, Jouanno Stéphane, Lanot Patrick, Petit Marc, Plumas Françoise, Pottiez Pascale,

**Absents excusés** : Claude Lainé ayant donné procuration à Petit Marc, Rincheval Franck

**Absent non excusé** : Cordonatto Philippe

**Secrétaire de séance** : Hélène Czarny.

En préambule : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 juin 2015

Avant de commencer ce conseil municipal, il est demandé aux conseillers de bien vouloir ajouter une délibération sur la **modification de la base s'appliquant à la taxe d'habitation**

## DELIBERATIONS

### **Adhésion au groupement de commande pour la téléassistance du Conseil Général et signature de la convention**

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune de Guitrancourt au marché pour le renouvellement du dispositif départemental de téléassistance et Autorise Monsieur le Maire à Signer la convention tripartite.

### **Affectation des résultats 2014 budget commune**

L'exédent global de clôture s'élève à 719 597.19 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent global de clôture de la façon suivante :

au compte 1068 excédent de fonctionnement comptabilisé	446 426,22 €
au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté	273 170,97 €

### **Modifications budgétaires :**

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir effectuer différentes dépenses d'investissement, il y a lieu de faire quelques modification budgétaires.

A savoir, réintégrer une nouvelle recette concernant la redevance SEY pour 25 652.87€.

Reprendre : au compte 020 dépenses imprévues la somme de 12 367.57€, à l'opération 11 la somme de 10 024.38€ pour alimenter le compte 202/13 pour 2 779.36€, le compte 2313/13 pour 43 409.46€ et le compte 2315/19 pour 1 856.00€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ces modifications.

### **Modification de la base s'appliquant à la taxe d'habitation :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, lors de l'intégration dans le futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le régime de Fiscalité Professionnelle Unique va s'appliquer avec pour conséquence pour la Commune, la suppression de cette part départementale. Il nous faut donc modifier les abattements s'appliquant sur la Taxe d'Habitation 2016 afin que l'incidence sur les administrés soit le plus neutre possible.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de porter de 0 à 7 % l'abattement général à la base, de 15 à 20 % l'abattement pour charge de famille 3 personnes et + à charge ; l'abattement en vigueur pour charge de famille 1 & 2 personnes à charge n'étant pas modifié :

Le conseil municipal entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité

- D'instaurer un abattement général à la base à hauteur de 7 %
- D'instaurer un abattement pour charge de famille 1 & 2 personnes à charge de 10 %
- D'instaurer un abattement pour charge de famille 3 personnes et +

#### □ **Décisions du maire**

: Le droit de préemption n'a pas été exercé sur :

- DIA transmise par Maître DECLETY Notaire à Mantes-la-Jolie (78)  
Propriétaires : DAUVERGNE René et Guy  
Parcelle section H numéro 203 contenance 7a40ca  
Parcelle section H numéro 277 contenance 4a15ca  
Les Petites Buttes
- DIA transmise par Maître Jouvin Laurent Notaire à Limay (78)  
Propriétaires : Mr BEHUE Daniel et Mme CONTRANT Colette  
Parcelle section I numéro 156 contenance 4a54ca  
4 Ruelle des Bergeries

#### □ **Questions diverses**

**RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il leur avait demandé de réfléchir sur le sujet.

Monsieur Chemin informe l'assemblée qu'une personne est susceptible de donner des cours d'anglais, le vendredi de 15h30 à 16h30 et que c'est du bénévolat.

Madame Le Fillatre présente dans le public précise qu'il faudrait faire des tranches d'âges car il ne sera pas possible de faire cours à une trentaine d'enfants à la fois. Elle aurait juste besoin d'un poste avec lecteur CD. Elle nous informe qu'une maman se propose pour faire de la lecture de contes à la bibliothèque. Madame Pottiez propose de faire un courrier aux habitants de Guitrancourt pour leur demander leur volonté d'animer un atelier et leur disponibilité (lecture est faite d'un modèle de lettre).

Monsieur le Maire précise qu'il faudra trouver des salles, des créneaux. Il serait bien de mettre ça en place à la rentrée des vacances de Toussaint.

**MARCHÉ** : Monsieur Dauge demande à Monsieur Lanot s'il a des informations sur le projet.

Monsieur Lanot informe l'assemblée que 2 maraichers (un avec des légumes de saison, un autre avec un éventail plus large), 1 charcutier, un poissonnier ainsi qu'un fromager seraient susceptibles de venir faire un marché sur la commune le MERCREDI de 16 h à 20 h. Nous pourrions les installer sur le parking de la salle des fêtes. Ils auraient juste besoin d'électricité et éventuellement un point d'eau. Monsieur Buttel se propose d'être responsable du marché (propreté...)

Monsieur le Maire répond qu'il faut voir pour l'électricité ce que l'on peut faire et si c'est possible, L'on fera un info-mairie si possible avec un démarrage au 15 Octobre. Auquel cas il faudrait établir une convention avec les vendeurs.

**RAMASSAGE DECHETS** : Madame Pottiez nous informe que le PNR ne subventionne plus le ramassage des déchets sur les chemins communaux.

Monsieur Dauge informe qu'il a eu une proposition d'une association qui s'occupe de cela, à voir. Le maire précise qu'il y a un ras-le-bol de tout cela et qu'il a organisé une réunion avec la députée, la sénatrice et la conseillère départementale des Yvelines ainsi que la gendarmerie, le courrier de Mantes et les maires des communes avoisinantes sur les problèmes des déchets sauvages, des gens du voyage, et des quads, le 29 Octobre prochain à la mairie.

Monsieur De Freitas précise que la déchetterie bloque l'accès à tous les véhicules utilitaires.

Monsieur Dauge rappelle que c'est dans le règlement de la déchetterie. Seuls ne rentrent que les véhicules avec autorisation.

Monsieur Chemin nous dit qu'il y a un véhicule abandonné dans les buissons depuis un moment au pré Angeline. Madame Le Fillatre informe les conseillers que l'enseigne Leclerc organise aussi des ramassages en fournissant sacs poubelles et gants.

**COMMUNE VIGILENTE** : Monsieur Petit rappelle que peu de personnes se sont inscrites pour être volontaires. Quelle suite va être donnée à cette affaire ?

Monsieur DAUGE signale que plusieurs personnes se sont néanmoins proposées pour être référent. Une nouvelle réunion va être organisée avec l'état, la commune et la gendarmerie pour signer une convention. Une information sera faite aux habitants du village pour les informer du nom des personnes référentes et nous apposerons des panneaux dans les rues.

**CONNEXION INTERNET** : Madame Pottiez dit qu'il y a des problèmes de connexion internet au niveau de la Maisonnaie causées par la consommation internet des nouvelles constructions de la sente des saules. Un technicien a indiqué qu'il faudrait poser un REPETITEUR afin de régénérer le signal. Madame Czarny qui s'est renseignée sur ce sujet informe qu'une amélioration va être sensible en 2016. Ce n'est pas le haut débit mais un intermédiaire.

**STATIONNEMENT** : Madame Plumas rapporte que les véhicules de la nouvelle habitation située rue du cimetière gênent la visibilité sur le carrefour. Les véhicules ne sont pas stationnés sur la parcelle de cette maison mais sur le haricot.

Monsieur le Maire répond que le haricot a été créé pour ralentir la circulation et qu'il faudrait que nous l'aménagions pour que les véhicules ne stationnent pas dessus. Il manque également un panneau à mettre en place. Madame Pottiez signale que le stationnement est également un problème dans la rue de la maisonnaie. Monsieur Dauge signale qu'une étude va être faite pour le marquage des places.

#### **Questions du public**

Monsieur Bricchet demande s'il est possible d'enlever la Haie de Charmille à droite de l'allée des Prés pour des raisons de sécurité. En effet cela occasionne une mauvaise visibilité pour la circulation. De plus elle n'est pas suffisamment taillée et prend de l'ampleur.

Monsieur le Maire répond qu'elle est taillée deux fois par an, qu'il prend la demande en considération car il faut voir si cela peut abimer la voirie selon la profondeur des racines et qu'il faut faire une estimation des frais à engager.

Monsieur Yvaren précise qu'il y a 37 mètres de charmilles à déposer.

**La séance est levée à 20H00**